

Approuve la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale⁴⁴ tendant à ce que, à titre de mesure provisoire prenant effet de 1^{er} janvier 1976 :

a) Dans les lieux d'affectation rangés aux fins de l'application du système des ajustements (indemnités de poste ou déductions) dans la classe 7 et au-dessous, aucune modification ne soit apportée dans les tableaux actuels des taux de l'indemnité de poste pour les fonctionnaires avec ou sans personnes à charge, dans les différentes classes et aux différents échelons;

b) Dans les lieux d'affectation rangés dans la classe 8 ou au-dessus, les taux actuels continuent à s'appliquer aux fonctionnaires sans personnes à charge pour les sept premières classes de l'indemnité de poste, et, pour chaque classe au-dessus de la classe 7 (classe 8 et au-dessus), on verse aux fonctionnaires sans charges de famille un supplément égal à la différence entre le taux actuel (deux tiers du taux "avec personnes à charge") et un taux s'établissant à 85 p. 100 de celui qui est en vigueur pour les fonctionnaires avec personnes à charge.

2430^e séance plénière
8 décembre 1975

3491 (XXX). Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1202 (XII) du 13 décembre 1957, 1851 (XVII) du 19 décembre 1962, 1987 (XVIII) du 17 décembre 1963, 2116 (XX) du 21 décembre 1965, 2239 (XXI) du 20 décembre 1966, 2361 (XXII) du 19 décembre 1967, 2478 (XXIII) du 21 décembre 1968, 2609 (XXIV) du 16 décembre 1969, 2693 (XXV) du 11 décembre 1970, 2834 (XXVI) du 17 décembre 1971, 2960 (XXVII) du 13 décembre 1972 et 3351 (XXIX) du 18 décembre 1974,

1. *Prend acte* du rapport du Comité des conférences créé par la résolution 3351 (XXIX)⁴⁵;

2. *Approuve* le calendrier des conférences et réunions pour 1976 et le calendrier provisoire pour 1977 figurant dans les annexes I et II du rapport du Comité des conférences, modifiés le cas échéant compte tenu des décisions pertinentes de la Cinquième Commission telles qu'elles sont consignées dans son rapport⁴⁶;

3. *Décide* que le cycle des réunions et conférences coïncidera désormais avec l'exercice budgétaire et que, à cette fin, elle approuvera à l'avenir un programme de conférences biennal en même temps qu'elle approuve le budget-programme, sous réserve de toute modification à y apporter comme suite aux décisions qu'elle adoptera à la session suivante concernant la convocation de conférences et de réunions supplémentaires durant la deuxième moitié de l'exercice biennal;

4. *Prie* le Comité des conférences, à la lumière du paragraphe 11 de son rapport, d'inclure dans ses rapports futurs les renseignements d'ordre administratif et financier sur lesquels sont fondées ses décisions et recommandations.

2440^e séance plénière
15 décembre 1975

3492 (XXX). Confirmation des nominations faites par le Secrétaire général aux postes devenus vacants au Comité des placements⁴⁷

L'Assemblée générale

Confirme la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes comme membres du Comité des placements, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1976 :

M. R. Manning Brown,
M. Jean Guyot.

2440^e séance plénière
15 décembre 1975

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des placements se composera des membres suivants : M. R. Manning BROWN**, M. Jean GUYOT***, l'honorable David MONTAGU**, M. George A. MURPHY*, M. B. K. NEHRU* et M. YVES OLTRAMARE**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1976.

** Mandat expirant le 31 décembre 1977.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1978.

3493 (XXX). Indemnités pour charges de famille versées au personnel de la catégorie des services généraux et des catégories connexes en poste au Siège

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général relative aux indemnités pour charges de famille versées au personnel de la catégorie des services généraux et des catégories connexes en poste au Siège⁴⁸ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁹,

Invite la Commission de la fonction publique internationale à envisager la possibilité d'examiner les principes et les critères régissant la fixation des indemnités et prestations versées aux agents des services généraux dans le cadre de l'étude d'ensemble du régime des traitements des Nations Unies à laquelle elle doit procéder.

2440^e séance plénière
15 décembre 1975

3526 (XXX). Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale et aux organisations affiliées à la Caisse commune pour 1975⁵⁰, ainsi que le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵¹,

I

AJUSTEMENT DES PENSIONS COMPTE TENU DES VARIATIONS DU COÛT DE LA VIE

1. *Prend acte* du rapport intérimaire du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du person-

⁴⁷ Voir également p. 1561, point 103, d.

⁴⁸ A/C.5/1716.

⁴⁹ A/10422.

⁵⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément n° 9 (A/10009).

⁵¹ A/10335.

⁴⁴ *Ibid.*, par. 64.

⁴⁵ *Ibid.*, Supplément n° 32 (A/10032 et Corr.1).

⁴⁶ A/10480, par. 7 et 9.